

## L'accueil des personnes déplacées ukrainiennes au Québec

Adèle Garnier

Volume 49, numéro 1, printemps 2025

Migration(s) au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1117721ar>

DOI : <https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.837>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Possibles

ISSN

0703-7139 (imprimé)

2818-2758 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Garnier, A. (2025). L'accueil des personnes déplacées ukrainiennes au Québec. *Possibles*, 49(1), 92–98. <https://doi.org/10.62212/revuepossibles.v49i1.837>

Résumé de l'article

Cet article aborde l'accueil des personnes déplacées ukrainiennes au Québec ayant fui l'invasion et agression russe de 2022. Alors que le Canada accueille la deuxième plus grande diaspora ukrainienne au monde, un statut migratoire temporaire novateur a été créé par le gouvernement fédéral pour admettre les déplacé-es ukrainien-nes et leur donner accès aux services d'établissement – ce qui n'est pas le cas pour les autres migrant-es temporaires. Le Québec s'est rapidement mobilisé pour soutenir les Ukrainien-nes. Dans la province, qui gère ses services d'établissement de manière autonome, les migrant-es temporaires étaient déjà éligibles aux services d'établissement depuis 2020. Les déplacé-es ukrainien-nes du Québec ont un profil démographique et socioéconomique similaire à ceux du reste du Canada. Au niveau local, ils font face aux mêmes défis qu'ailleurs au pays, par exemple l'inégale densité de la diaspora ukrainienne et des services de première ligne, mais aussi à des défis spécifiques tels que le rôle de la maîtrise du français dans l'admissibilité à la résidence permanente.

© Possibles, 2025



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é  
erudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## L'accueil des personnes déplacées ukrainiennes au Québec

Par Adèle Garnier

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a causé une crise migratoire contemporaine au centre de l'Europe. À la mi-mars 2022, plus de 4 millions d'Ukrainien·nes étaient déplacé·es dans leur pays et 2,5 millions avaient fui hors de l'Ukraine. En réponse à la crise, de nombreux pays ont pris des mesures exceptionnelles pour accueillir rapidement les déplacé·es ukrainien·nes. Le Canada, où réside la deuxième diaspora ukrainienne la plus importante au monde, a très rapidement créé un statut de résident temporaire spécifique : l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU). Entre 2022 et 2024, presque 300 000 personnes détentrices de ce statut temporaire se sont établies au Canada, dont environ 10 % au Québec, ce qui fait du Québec la quatrième province d'accueil des déplacé·es après l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique (Opération Havre de Paix pour les Ukrainiens 2024). Le Canada a également facilité l'obtention de la résidence permanente pour les Ukrainien·nes ayant des liens familiaux avec des citoyen·nes ou résident·es permanent·es canadien·nes.

Cet article analyse l'accueil des personnes déplacées ukrainiennes au Québec. Alors que les personnes avec un statut temporaire n'ont habituellement pas accès à des services d'établissement dans le reste du Canada, cela a été le cas des personnes déplacées ukrainiennes qui ont bénéficié d'un élargissement des services. Du côté du Québec, la province s'est rapidement mobilisée pour soutenir les Ukrainien·nes, en sachant que le Québec gère ses services d'établissement de manière autonome et avait déjà rendu les migrant·es temporaires éligibles

aux services d'établissement depuis 2020. Les déplacé·es ukrainien·nes établi·es au Québec ont un profil démographique et socioéconomique similaires à ceux du reste du Canada. Ils font face aux mêmes défis qu'ailleurs au pays, en lien notamment à la variabilité locale de la diaspora ukrainienne et à la densité de coopération entre parties prenantes dans l'accueil des nouveaux arrivants.

Dans une première section, j'explore le rôle du Québec dans la réponse du Canada aux déplacé·es ukrainien·nes en montrant les spécificités de cette réponse. Dans ce contexte, je présente un portrait des Ukrainien·nes de la province en comparaison avec ceux du reste du pays. Je compare ensuite plus spécifiquement l'accueil dans les villes de Québec et de Winnipeg au Manitoba, sujet d'un projet de recherche que je mène actuellement avec ma collègue Shauna Labman de l'Université de Winnipeg. La comparaison entre les deux villes permet de mieux décortiquer la dimension locale de la situation. Si Québec et Winnipeg sont deux villes moyennes, Winnipeg est depuis longtemps une ville d'une grande diversité dans laquelle la diaspora ukrainienne est bien établie. Par contraste, Québec est l'une des villes historiquement les moins diverses du Canada et dans laquelle la diaspora ukrainienne est très peu représentée. Cependant, l'immigration y a augmenté de façon importante dans la dernière décennie et la ville fait face à une pénurie importante de main-d'œuvre. Je termine par des considérations sur des perspectives à plus long terme pour les déplacé·es ukrainien·nes au Québec, ainsi que sur les enjeux auxquels font face d'autres groupes de personnes déplacées par des conflits.

### **Le rôle du Québec dans la réponse du Canada aux déplacé·es ukrainien·nes**

Lorsque le Canada s'est mobilisé pour accueillir les Ukrainien·nes, le gouvernement du Québec a très rapidement assuré son soutien au peuple ukrainien et soutenu la mobilisation citoyenne et entrepreneuriale dans la province ainsi que l'arrivée au Québec des personnes déplacé·es (Laflamme 2022). Sur le plan institutionnel, c'est le gouvernement fédéral qui a joué un rôle primordial dans l'admission des déplacé·es ukrainien·nes. Le gouvernement fédéral a innové avec la création de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) (Xhardez et Sonneck 2023). L'AVUCU permettait aux citoyen·nes ukrainien·nes et à leurs familles immédiates un séjour temporaire au Canada de trois ans, avec l'autorisation de travailler et d'étudier au Canada. L'AVUCU est renouvelable pour 3 ans, mais elle n'est pas équivalente au statut de réfugié, qui s'accompagne de la résidence permanente au Canada. C'est un statut qui n'était accessible que pour une période précise (de mars 2022 à juillet 2023, pour une arrivée au Canada avant juillet 2024) mais sans aucun plafond sur le nombre d'Ukrainien·nes qui pouvaient y appliquer et en bénéficier. Cette absence de plafond explique pourquoi des centaines de milliers d'Ukrainien·nes ont pu s'établir – avec un statut temporaire – au Canada entre 2022 et 2024, alors que le Canada plafonne l'arrivée de personnes réfugiées, qui ont le statut de résident permanent, à quelques dizaines de milliers de personnes par an. L'importance démographique et politique de la diaspora ukrainienne au pays, mais aussi le soutien de l'opinion publique canadienne contribue à expliquer la rapidité de la réponse du gouvernement canadien à la crise ukrainienne (Hyndman 2024).

Mais alors que les personnes réfugiées bénéficient d'un suivi lors de leur admission et de leur intégration dans le pays non seulement en tant que résident·es permanent·es mais aussi en tant que personnes déplacées ayant besoin d'un soutien particulier, les individus avec un statut temporaire sont bien moins suivis et moins (voire pas) soutenus par le gouvernement fédéral. Concernant l'immigration humanitaire, c'est particulièrement visible eu égard au niveau des demandeur·euses d'asile, dont la réception est marquée par un cruel manque de services. L'AVUCU a innové en rendant celles et ceux qui en bénéficient éligibles à une aide financière d'urgence à leur arrivée au Canada et à des places d'hébergement gratuit pour 14 jours après leur admission. Les détenteurs de l'AVUCU ont aussi eu accès, pour 12 mois, aux services d'installation auxquels les résident·es permanent·es sont éligibles mais pas ceux et celles qui détiennent un statut temporaire. Autant les organismes communautaires ont salué la rapidité et l'inclusivité de l'AVUCU, autant l'absence de statut temporaire accessible à d'autres nationalités prises dans des crises humanitaires a été dénoncée (Perreault 2023). La mise en place de ces mesures était, comme pour la grande majorité des services d'installation au Canada, la responsabilité des autorités provinciales et municipales et des organismes communautaires. En parallèle des mesures fédérales de soutien, les provinces se sont mobilisées de leur propre initiative pour offrir des services d'admission et d'installation aux déplacé·es, par exemple en finançant des places d'hébergement gratuit au-delà de 14 jours. Les provinces sont aussi responsables de l'assurance santé et plusieurs ont rendu les déplacé·es ukrainien·nes éligibles alors que les résident·es temporaires en sont généralement exclu·es.

Toutefois la situation était différente pour les détenteurs de l'AVUCU au Québec, qui gère ses services d'établissement de manière autonome. La province avait déjà rendu éligible tous les migrant·es temporaires aux services d'établissement depuis 2020, donc deux ans avant que l'AVUCU ne soit créée (Paquet, Garnier et Tomkinson 2022). Par contre, l'accès à la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) est en général exclue pour la plupart des résident·es temporaires, mais la province a fait une exception dans le cas des bénéficiaires de l'AVUCU. Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de la Francisation (MIFI) a également mandaté des organismes communautaires spécifiques pour prêter des services d'installation aux Ukrainien·nes.

La mise en place de programmes spécifiques pour les Ukrainien·nes en matière d'aide sociale et d'accès à la RAMQ n'a pas été sans embûches bureaucratiques pour les bénéficiaires. Une des embûches à laquelle certain·es bénéficiaires ont été confronté·es est l'exclusivité du français comme langue de communication et de services, qui en l'occurrence limite la capacité des organismes mais aussi des municipalités à présenter sur leur site internet une offre de service complète dans d'autres langues. Par ailleurs, il est important de noter que l'arrivée des déplacé·es ukrainien·nes dans la province a eu lieu alors que le Québec accueillait un nombre record de demandeur·euses d'asile. Cette forte augmentation des besoins de services a constitué un défi supplémentaire pour les organismes de soutien à l'établissement.

### **Les déplacé·es ukrainien·nes au Canada et au Québec : un portrait global et local**

Que sait-on sur les déplacé·es ukrainien·nes du Québec? Des données au niveau canadien et

par province sont disponibles dans une enquête représentative sur les bénéficiaires de l'AVUCU, réalisée de 2022 à 2024 (Opération Havre de Paix pour les Ukrainiens 2024). Alors qu'en Europe on note une surreprésentation parmi les personnes déplacées des femmes et des enfants, les données au Canada et au Québec révèlent qu'il y a seulement un peu plus de femmes que d'hommes. La répartition des âges est assez similaire au Canada qu'au Québec, avec une forte proportion de personnes en âge de travailler, mais les déplacé·es ukrainien·nes établi·es au Québec ont un peu plus de très jeunes enfants. Cependant, la grande majorité des ménages ne comptent pas plus de quatre personnes et il y a donc peu de grandes familles. Aussi bien au Québec que dans le reste du Canada, les déplacé·es ukrainien·nes ont un niveau d'éducation élevé. De ce point de vue, ils ressemblent à la diaspora ukrainienne déjà présente au Canada, dont le niveau d'éducation est supérieur à la moyenne canadienne (Stick et Hou 2022). Par conséquent, les revenus de cette diaspora ukrainienne sont globalement aussi supérieurs à la moyenne canadienne. Une majorité des déplacé·es ukrainien·nes rapporte une certaine ou une bonne connaissance de l'anglais. Cependant, aussi bien au Québec qu'au Canada plus généralement, plus de 80 % rapportaient ne pas connaître le français en arrivant au pays. Les données disponibles sur l'utilisation de services d'établissement montrent une assez forte utilisation des services d'apprentissage du français (francisation) au Québec, alors que les services d'apprentissage de l'anglais sont moins utilisés ailleurs, ce qui est logique puisque les déplacé·es maîtrisent mieux l'anglais. En ce qui concerne l'emploi, alors qu'une plus forte proportion d'hommes déplacés que de femmes déplacées travaillent à plein temps dans le reste du Canada, les chiffres sont presque à égalité dans la province

de Québec. Cela reflète la structure québécoise du marché du travail avec un taux de participation des femmes plus élevé que dans le reste du pays (Vailles 2024).

En termes de répartition géographique, les villes accueillant les nombres plus importants de déplacé·es ukrainien·nes au Canada sont Toronto, Calgary et Winnipeg. Montréal arrive au 6<sup>e</sup> rang. Au Québec, les déplacé·es résidant à Montréal représentent presque 70 % du total des Ukrainien·nes de la province, suivi de très loin par Québec (4,4 %). Cette concentration dans la plus grande ville de la province est représentative de la répartition plus générale des immigrants au Québec.

Ce que ces statistiques nous montrent est que les bénéficiaires de l'AVUCU se distinguent du profil des personnes réfugiées au Canada et au Québec, particulièrement des personnes réfugiées réinstallées, qui maîtrisent moins souvent les langues officielles du pays et dont le niveau de qualification est moins élevé (Immigration, Citoyenneté et Réfugiés Canada 2024). Les déplacé·es ukrainien·es font donc peut-être face à moins de défis que les réfugié·es lors de leur arrivée au pays. Selon l'enquête de l'Opération Havre de Paix, un tiers des participant·es à l'enquête en avril 2024 avaient un emploi à temps plein au moment du sondage et plus de 15 % rapportait en avoir cherché pendant moins de trois mois. Cependant, une analyse des enjeux au niveau local peut nous donner une compréhension plus nuancée de leurs opportunités et défis.

### **Une comparaison de deux villes : Québec et Winnipeg**

Dans une recherche que je mène actuellement avec Shauna Labman de l'Université de Winnipeg et plusieurs collaboratrices – dont

Natella Malazoniia, elle-même arrivée au Canada comme déplacée ukrainienne – nous comparons l'accueil des déplacé·es ukrainien·nes dans les villes moyennes de Québec et de Winnipeg. Dans les deux villes, nous avons mené des entretiens avec des personnes déplacées, des Ukrainien·nes et des Canadien·nes qui les ont soutenues ainsi que des expert·es de différents organismes communautaires et niveaux de gouvernement. Au Québec, le focus sur la Capitale Nationale donne l'occasion de s'intéresser à une municipalité québécoise où la diaspora ukrainienne et la densité d'organismes d'établissement est plus faible qu'à Montréal, une métropole bien plus diverse, mais qui se diversifie plus rapidement que de nombreuses autres régions du Québec. Pour illustrer nos résultats, nous avons réalisé deux cartes narratives qui comparent les trajectoires migratoires et d'installation de deux familles ukrainiennes respectivement vers Winnipeg et Québec, qui sont accessibles en ligne en libre accès (Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales 2024).

Dans la ville de Québec, qui a reçu 4,4 % des bénéficiaires de l'AVUCU dans la province, l'accueil a été marqué par la faible représentation de la diaspora ukrainienne locale car cette dernière est surtout présente à Montréal. Lors du recensement de 2021, 0,18 % de la population de la ville de Québec avait des origines ukrainiennes et 10,6 % de la population était née à l'étranger. Par comparaison, au Canada, en moyenne, 23 % de la population est née à l'étranger. Mais même si Québec reste l'une des villes moyennes les moins diverses au Canada, l'immigration y a augmenté de façon importante dans la dernière décennie et particulièrement depuis 2016, dans un contexte local de forte pénurie de main-d'œuvre (Raymond Chabot Grant Thornton 2024). La densité limitée de services d'établissement est encore marquée

par la faiblesse historique de l'immigration dans la ville. Cela a résulté dans un manque de visibilité et de coordination dans la diffusion de l'information de services d'établissement existants, mais aussi dans le surmenage pour les personnes ukrainiennes établies depuis plus longtemps à Québec, qui se sont fortement mobilisées pour soutenir les personnes nouvellement arrivées. Il n'existait aucune organisation ukrainienne à Québec avant 2022. Depuis, plusieurs associations ukrainiennes se sont établies dans la ville, en mobilisant aussi bien la petite diaspora ukrainienne locale préexistante que les nouveaux arrivants eux-mêmes, comme par exemple l'Alliance des Ukrainiens de Québec. Ces structures ont pris des initiatives pour diffuser de l'information sur les réseaux sociaux mais aussi pour établir des lieux physiques de rassemblement pour les Ukrainien·nes. Par ailleurs, plusieurs résident·es de la Capitale Nationale sans aucune expérience dans le soutien aux immigrant·es ont offert leur aide à des Ukrainien·nes en leur offrant un logement, par exemple. Également, la forte pénurie de main-d'œuvre a rendu l'accès à l'emploi relativement aisé. Cela dit, ce ne sont pas tous les déplacé·es présent·es à Québec qui ont trouvé un emploi à leur niveau de qualification, notamment en raison de leur faible maîtrise du français à leur arrivée. Du côté des instances officielles, la Ville de Québec a fait des déclarations médiatiques de soutien aux Ukrainien·nes mais offre peu de services municipaux spécifiques aux déplacé·es ukrainien·nes. Ceci peut se lire comme un alignement avec l'approche provinciale de soutenir sans discrimination ni soutien particulier, et le plus exclusivement possible en français, toutes les communautés de nouveaux et nouvelles arrivant·es quel que soit leur pays d'origine.

Par contraste et pour mettre en perspective, la ville de Winnipeg a reçu presque 84 % des

bénéficiaires de l'AVUCU au Manitoba. Lors du recensement de 2021, 12 % de la population de Winnipeg avait des origines ukrainiennes et presque 31 % de la population était née à l'étranger. Le Congrès des Ukrainiens Canadiens, la plus influente organisation de mobilisation de la diaspora ukrainienne, y a son siège. L'accueil des déplacé·es a été marqué par une grande coordination entre services dans laquelle le gouvernement provincial du Manitoba, la forte diaspora ukrainienne locale, ainsi que les nombreux organismes d'établissement de cette ville très multiculturelle, ont joué un rôle-clé. Dès le printemps 2022, un centre intégré de services spécifiquement dédiés aux déplacé·es ukrainien·nes a été établi dans un hôtel proche de l'aéroport de Winnipeg qui hébergeait aussi de nombreux déplacé·es à leur arrivée. En raison de la présence d'une diaspora et d'une politique linguistique plus ouverte qu'au Québec, la diffusion d'information a été facilitée. Les habitant·es de Winnipeg se sont aussi mobilisé·es et ont soutenu l'accès au logement de nouveaux et de nouvelles arrivant·es ukrainien·nes. Sur la base de l'exemplarité de cette réponse, les organismes locaux d'établissement plaident depuis pour que les autres migrant·es nouvellement arrivé·es de la ville puissent aussi bénéficier d'un centre intégré de services à leur arrivée. Certains défis subsistent cependant comme la difficulté d'accès aux cours d'anglais et la saturation du marché du travail local.

### **Perspectives d'avenir**

Dans la situation actuelle, où la guerre entre l'Ukraine et la Russie fait toujours rage, et selon l'enquête de l'Opération Havre de Paix, la grande majorité des déplacé·es ukrainien·nes souhaite rester au Canada et la proportion est sensiblement la même dans toutes les provinces. L'enjeu capital est la transition du statut de résident temporaire

vers celui de résident permanent. Cette étape a déjà été franchie par certaines et certains déplacé·es ukrainien·nes notamment dans des provinces de l'Ouest du Canada, en particulier par le biais des programmes de résidence permanente des candidats des provinces à l'immigration économique. Certaines provinces comme l'Alberta ont pour une période limitée facilité la sélection de ressortissant·es ukrainien·nes comme immigrant·es économiques (Singer 2022). Les programmes d'immigration économique ont toutefois des critères d'éligibilité exigeants en termes de diplômes et d'âge des candidats.

Au Québec, la situation est plus complexe en raison des exigences élevées de français pour être éligible à la résidence permanente comme immigrant·e économique (Lapierre et Dayan Perez 2024). La situation est devenue d'autant plus critique que la province effectue des coupes dans le soutien à la francisation. Par ailleurs, fin 2024, le Québec annonçait la suspension de la couverture RAMQ pour les déplacé·es ukrainien·nes en invoquant le manque de ressources disponibles, une décision sur laquelle la province est toutefois rapidement revenue (Radio Canada 2024). Les tracasseries bureaucratiques québécoises ont pu pousser des détenteurs de l'AVUCU à chercher la résidence permanente ailleurs au pays. Maintenant que le Canada réduit aussi ses seuils d'immigration permanente, ils pourraient faire face à des embûches hors du Québec, tout comme beaucoup d'autres résident·es temporaires au Canada.

L'accueil des déplacé·es ukrainien·nes au Canada a donné lieu à la création d'un statut temporaire novateur, entraînant l'arrivée de personnes déplacé·es dans des proportions bien supérieures à l'admission annuelle de personnes réfugiées au Canada. Jusqu'ici, cet accueil semble être un cas exceptionnel. Les mesures

d'immigration annoncées pour le gouvernement fédéral en réponse aux crises au Soudan et à Gaza sont considérablement plus restrictives. Dans le cas de Gaza, le gouvernement a émis un statut temporaire spécifique mais il est plafonné à 5 000 visas, et seuls les membres de la famille des résident·es permanent·es ou citoyen·nes canadien·nes sont éligibles. En janvier 2025, seuls 550 Gazaouis avaient pu en bénéficier (Carbasse 2025) – pour rappel, presque 300 000 Ukrainiens ont bénéficié de l'AVUCU. Aucun statut temporaire n'a été émis dans le cas des ressortissant·es soudanais·es, seulement un programme de résidence permanente pour les membres de la famille de résident·es permanent·es ou citoyen·nes canadien·nes – programme auquel le Québec a choisi de ne pas participer.

Alors que le Canada a maintenant acquis plus d'expérience dans l'offre de services aux migrant·es temporaires grâce à l'AVUCU, mais devient aussi plus frileux face à l'immigration, les politiques migratoires provinciales et fédérales semblent converger.

### Notice biographique

**Adèle Garnier** est professeure agrégée et directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle au Département de géographie de l'Université Laval. Elle dirige le Centre de recherche Cultures-Arts-Sociétés (CELAT). Elle est membre de l'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA) et de la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales.

## Références

- Carbasse, M., (2025). « En un an, le Canada a accueilli 550 réfugiés palestiniens ». *Le Devoir*. 10 janvier.
- Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales (2024). « De l'Ukraine au Canada ». <https://dynamiques-migratoires.chaire.ulaval.ca/de-lukraine-au-canada/>
- Hyndman, J., (2024). « The Russian invasion of Ukraine and humanitarian nationalism in Canada ». *Canadian Foreign Policy Journal*. 30(1), 93-113.
- Immigration, Citoyenneté et Réfugiés Canada (2024). « Évaluation du Programme de réinstallation des réfugiés ». <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/evaluations/evaluation-du-programme-de-reinstallation-des-refugies.html>
- Laflamme, M., (2022). « Québec est prêt à recevoir des Ukrainiens déplacés par la guerre ». *Radio Canada*. 6 mars. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1866842/guerre-ukraine-immigration-refugie-invasion-russe>
- Lapierre, M., Dayan Perez, P., (2024). « Ukrainians in Quebec struggle to learn French before their work permits run out ». *CBC*. 23 février. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/ukrainian-permanent-residency-canada-quebec-french-1.7121383>
- Opération Havre de Paix pour les Ukrainiens (2024). « Sondage sur l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) ». <https://ukrainesafehaven.ca/fr-notifcation/sondage-sur-lavucu/>
- Paquet, M., Garnier, A., et Tomkinson, S., (2022). « La CAQ et l'immigration : en prendre moins pour en prendre soin? ». Dans : L. Birch, Y. Dufresne, D. Duval et C. Tremblay-Antoine, dir. *Bilan du gouvernement de la CAQ. Entre nationalisme et pandémie*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Perreault, L., (2023). « Deux poids, deux mesures, une poursuite ». *La Presse*. 11 juin. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2023-06-11/programmes-d-immigration-afghan-et-ukrainien/deux-poids-deux-mesures-une-poursuite.php>
- Radio Canada (2024). « Québec prolonge jusqu'en 2028 la couverture des réfugiés ukrainiens par la RAMQ ». *Radio Canada*. 15 décembre. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2127015/ukrainiens-guerre-ramq-refugies-ministre-dube>
- Raymond Chabot Grant Thornton (2024). « Diagnostic portant sur l'immigration dans la ville de Québec ». Québec : RCGT. <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/immigration/docs/diagnostic-immigration-rapport-2024.pdf>
- Singer, C. R., (2022). « Alberta's Special Measures For Canada Immigration Applications From Ukrainians ». *Immigration.ca*. 25 mars. <https://immigration.ca/albertas-special-measures-for-canada-immigration-applications-from-ukrainians/>
- Stick, M., et Hou, F., (2022). « Un profil sociodémographique des Canadiens d'origine ukrainienne ». *Statistique Canada*. 28 avril. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/36-28-0001/2022004/article/00003-fra.pdf?st=sfeZSqaX>
- Vailles, F., (2024). « Le Québec, guidé par les femmes et les jeunes », *La Presse*, 11 janvier. <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2024-01-11/emploi/le-quebec-guide-par-les-femmes-et-les-jeunes.php>
- Xhardez, C. et Sonneck, D., (2023). « Temporary Protection in Times of Crisis: The European Union, Canada, and the Invasion of Ukraine ». *Politics and Governance*. 11(3), 264-275.